



HAL
open science

L'usage de la “ race ” dans l'espace public français : le cas des “ Noirs

Christian Poiret

► **To cite this version:**

Christian Poiret. L'usage de la “ race ” dans l'espace public français : le cas des “ Noirs . Les Éditions du Muséum. Nous et les autres - Des Préjugés au racisme, La Découverte, 2017. halshs-01502480

HAL Id: halshs-01502480

<https://shs.hal.science/halshs-01502480>

Submitted on 7 Apr 2017

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

L'usage du registre de la « race » dans l'espace public français : le cas des « Noirs »

Christian Poiret

Sociologue, Maître de conférences HDR, Unité de Recherche Migrations et société (URMIS, Universités Paris Diderot et Côte d'Azur, CNRS, IRD).

Depuis quelques années, en France, le recours à la catégorie "Noirs" s'est banalisé dans les discours publics médiatiques, politiques et académiques. Le relatif discrédit du racisme biologique après la chute du nazisme, la départementalisation des vieilles colonies en 1946 et les indépendances africaines à partir de la fin des années 1950, avaient marginalisé son usage public. Avec le développement des flux migratoires des Antilles puis d'Afrique subsaharienne vers la métropole, à partir des années 1960, d'autres catégories s'étaient imposées.

Africains et Ultramarins se sont heurtés à des discriminations dont certaines étaient communes et d'autres spécifiques. La citoyenneté des originaires d'Outre-mer leur a épargné les discriminations légales liées à la nationalité. De même, l'organisation étatique de ces migrations leur a ouvert plus précocement et largement le parc de logements social. Par contraste, les Africains ont lutté pour les "papiers" et le droit au logement. D'un autre côté, la concentration des Ultramarins dans la fonction publique leur a permis de s'organiser pour obtenir les mêmes droits que les fonctionnaires métropolitains affectés Outre-mer (congés bonifiés, prime d'éloignement). En retour, ces droits acquis sont devenus des "problèmes professionnels" qui se sont combinés avec des stéréotypes pour alimenter un phénomène de "plafond de verre" bloquant leurs possibilités d'évolution professionnelle, phénomène amplifié par la forte féminisation de ce courant migratoire.

Pourtant, les catégories ethnicisantes, "Africains" et "Ultramarins" ou leurs équivalents se référant à de grandes « aires culturelles », étaient déjà contiguës à la catégorie « Noirs » comme le montraient des entretiens menés au début des années 1990, avec des acteurs institutionnels (enseignants, travailleurs sociaux, élus...). Il en ressortait que, d'une part ces catégories pouvaient être investies du sens de la race dans un jeu d'euphémisation et que, d'autre part, certains interlocuteurs qui distinguaient les migrants en deux groupes distincts, avaient tendance à amalgamer leurs descendants dans la catégorie « Noirs ». Mais ce qui se disait pendant les entretiens restait globalement illégitime dans les discours publics.

L'analyse d'un corpus de 505 articles parus dans le journal *Le Monde* entre 1988 et 2007 et utilisant la catégorie "Noirs", montre un changement radical, avec un point de basculement en 2005 lorsque d'une part, au mois de mars, la catégorie « Noirs » est reprise par des intellectuels qui dénoncent son caractère criminogène en lançant un appel contre "les ratonades anti-blancs" ; et d'autre part, lorsqu'en novembre, d'autres intellectuels revendiquent cette catégorie pour en faire un outil de lutte politique avec la création du CRAN (Conseil Représentatif des Associations Noires de France).

L'affirmation du caractère criminogène des "Noirs" français (et non des "Blacks" ou des "Zoulous", termes qui en font une excroissance états-unienne) s'affiche ouvertement et systématiquement à partir de 2005, lorsque les digues qui contenaient l'usage public du registre de la race, lâchent. C'est à propos de bandes de jeunes venus "dépouiller" des lycéens qui manifestent, que la thématique du racisme "anti-Blancs" des "Noirs" et des "Arabes" fait irruption dans une sorte de panique morale. La catégorie "Noirs" est utilisée, non plus par l'homme de la rue ou des politiciens populistes, mais par des membres de l'élite intellectuelle, dont la figure emblématique est Alain Finkielkraut. Ce faisant, elle acquiert un statut de

catégorie légitime d'analyse du social. Ce processus de légitimation sera parachevé fin novembre 2005, avec la création du CRAN, qui la reprend à son compte pour dénoncer le racisme et les discriminations.

Mais une autre thématique légitime aussi les discours racisants : celle du communautarisme "noir" et du danger qu'il représente. Dans le prolongement de la Conférence mondiale contre le racisme de Durban en 2001, où s'était cristallisé un "duel des victimes", se développe à partir de 2004, une polémique opposant la mémoire de la Shoah à celle de l'esclavage – polémique alimentée, en particulier, par la sur-médiatisation des provocations de l'humoriste Dieudonné. Cette lecture en termes d'affrontements intercommunautaires culmine en 2006 avec "l'affaire Ilan Halimi" assassiné par le "gang des barbares", suivie par des accusations de "ratonnades anti-Noirs" sur le parcours d'une manifestation de protestation organisée par des organisations juives, auxquelles répond une parade musclée organisée par un groupe afrocentriste radical, le parti Kémite, dans le quartier parisien du Marais, symbole de la judéité française. C'est dans ce contexte que le processus combiné de criminalisation/racisation des "Noirs" s'affirme ouvertement à propos des agressions de lycéens, puis lors de la révolte des banlieues de novembre 2005 avec de nombreux commentateurs soulignant la présence massive de "Noirs" parmi les "émeutiers".

Ce basculement de 2005 illustre l'éventail des moyens qui autorisent un discours public ouvertement racisant dans une société républicaine et démocratique qui se veut aveugle aux origines : la criminalisation d'un groupe minoritaire ; la victimisation du groupe majoritaire ; l'adoption d'une posture de pseudo-défense d'un autre groupe minoritaire ou d'une fraction de ce groupe. Ces formes permettent de développer légitimement des discours et des pratiques qui constituent le groupe minoritaire (ici les "Noirs", mais ce pourrait être les "Roms", les "Arabes", les "Musulmans"...), en tant que tel et lui confèrent un statut imaginaire et englobant. Les articles parus dans *Le Monde* en 2005 et 2006 montrent comment les institutions majoritaires et les individus qui s'expriment en leur nom ont pu faire émerger un groupe "Noirs" à partir de personnes d'origine africaine, antillaise, haïtienne, etc. ayant supposément en commun d'être des délinquants violents (manifestations lycéennes, émeutes), de rompre le "pacte républicain" (racisme anti-Blancs, communautarisme virulent, haine de la France) et de s'en prendre à d'autres minoritaires (femmes, Juifs...). Les articles du *Monde* ne sont pas tous stigmatisants, loin de là, mais la plupart d'entre eux se déterminent par rapport à cette problématique qui s'impose à leurs auteurs, même lorsqu'ils veulent s'en distinguer.